



Arreter le contrat et remboursement d'acompte

Par **adagl_old**, le **25/01/2010 à 14:38**

Bonjour, rnOn a signé un devis pour la novation de fenêtre au Nov. 18 2009 avec un société (A) , le montant total de contrat est 7000eurs, on a versé un acompte de 1400 euros, dans le devis le délai d'installation est 8 semaines, après 2 mois d'attente, un autre société (B) nous a appelé, et nous dit que comme la société A va se fermer, il transfère notre contrat à B, donc on devrait résigner un devis avec B pour le même travaux mais avec le montant qui reste et je dois encore payer le 40% du reste c.-à-d. 2000 euros pour que le contrat continue, je ne fait plus confiance à eux et je n'ai pas envie de payer encore 2000 euros pour rien, donc je voudrais arreter le contrat et puis récupérer l'acompte qu'on a versé. Qu'est ce que je dois faire? si la société A est fermé, est ce qu'il y a de moyenne de récupéré mon acompte?
rnrnMerci en avance.